



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : budget

Question écrite n° 14436

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes exprimées par l'association nationale des sous-officiers de réserve de la gendarmerie, relatives au montant des crédits alloués à la gendarmerie. Le schéma directeur du plan « réserve 2015 » confère à la gendarmerie nationale la plus grande part des réserves militaires : en 2002 elle devrait compter 50 000 hommes. Pourtant, les crédits affectés à la gendarmerie apparaissent faibles par rapport à ceux qui sont alloués à d'autres corps de l'armée, dont les réserves sont moindres. Dans la mesure où les missions dévolues à la gendarmerie vont croissantes, tant sur le plan de la sécurité publique que sur celui de la sûreté intérieure, il lui demande de bien vouloir doter la gendarmerie de crédits budgétaires proportionnels au nombre de ses réservistes.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la professionnalisation des armées, le nouveau concept d'emploi des réserves prend en compte le renforcement du potentiel de la gendarmerie nationale. C'est ainsi qu'à une réserve de masse se substituera une réserve plus intégrée, plus disponible, mieux entraînée, constituée d'une première réserve de 100 000 hommes dont 50 000 gendarmes, et d'une seconde réserve. Le maintien de cette réserve au niveau de disponibilité requis par l'armée professionnelle nécessite notamment de disposer de ressources financières appropriées. C'est ainsi que la loi de programmation militaire prévoit de porter à 609 MF (francs 1998) à l'horizon 2002 les crédits nécessaires à l'instruction et à l'entraînement des réserves. Cet objectif permet d'atteindre un niveau de ressource financière qui sera supérieur au double de ce dont le ministère de la défense dispose aujourd'hui (268 MF). La répartition de ces ressources au sein des armées et de la gendarmerie nationale se fera en fonction des effectifs et de l'emploi des réserves. Les crédits consacrés aux réserves de la gendarmerie devraient ainsi augmenter progressivement, traduisant la priorité qu'accorde le ministère de la défense à ses missions de sécurité publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14436

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2727

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4283